

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE

De conseillers en exercice 34  
De présents 32  
De votants 34

DU 31 janvier 2024

014\_2024

**Objet :**

**TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT  
2024 – TARIFS PARTICULIERS :  
DELIBERATION RECTIFICATIVE**

Le Président certifie que la convocation du Conseil communautaire a été affichée au tableau d'affichage de la Communauté de communes des Hautes Vosges à CORNIMONT, conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, réuni à CORNIMONT, après convocation légale, sous la présidence de Didier HOUOT,

**Etaient présents :**

ARNOULD Jean-Paul, AUBERT Emmanuelle, BASTIEN Jeannine, BONNOT Elisabeth, CLAUDE Karine, CLAUDE Pascal, CLEMENT Gérard, CLEMENT Marie-Josèphe, CROUVEZIER Maryvonne, FRANÇOIS Marie-Josée, GEHIN Martine, GRANDEMANGE Érik, HOUILLON Anthony, HOUOT Didier, HUMBERT Stanislas, LAGARDE Patrick, MARCHAL Raymond, MATHIEU Jérôme, MENGIN Liliane, MEYER Gérard, NICAISE Roger, PERRIN Nadine, PIERREL Cédric, PIQUÉE Yannick, REMY Nicolas, ROBERT Dorine, SCHMITTER Jimmy, TOUSSAINT Bernard, TOUSSAINT Evelyne, VANSON Brigitte, VAXELAIRE Hervé, VAXELAIRE Régis

**Absents excusés ayant donné procuration ou représentés :**

CHEVRIER Denise à CLAUDE Pascal, MOREL Fabienne à BONNOT Elisabeth

**Secrétaire de séance :** Monsieur MATHIEU Jérôme

**Considérant** le transfert des compétences eau et assainissement à la CCHV depuis le 1er janvier 2023,

**Considérant** les délibérations relatives au vote des tarifs de l'assainissement et de l'eau pour l'année 2024, n°215/2023 et n°216/2023 du 22 novembre 2023,

**Considérant** les délibérations n°2023/110 du 13/12/2023 et n°2022/202 du 14/12/2022 relatives aux tarifs de l'eau et de l'assainissement de la CCGHV,

**Considérant** les cas particuliers suivants :

- Sur la commune de La Forge, le lieudit Noir Pré / route des HLM est distribué en eau par un compteur de vente en gros appartenant à la CC Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV-commune de Le Tholy). L'eau ainsi distribuée est refacturée à la CCHV.

Ce secteur est également équipé d'un système d'assainissement collectif qui se raccorde sur le réseau de la CCGHV et donc pour lequel une redevance d'assainissement est acquittée par la CCHV sur la vente en gros du compteur d'eau.

Considérant les tarifs appliqués par la CCGHV en eau et en assainissement sur ce secteur spécifique, il est nécessaire d'appliquer un tarif identique aux habitants concernés lors de la refacturation (eau et assainissement).

- Sur la commune de Vagney, les habitants de Zainvillers situés en rive gauche de la Moselotte, dotés d'un système propre d'assainissement autonome (de type « fosse septique »), étant raccordés à un réseau unitaire non connecté à la station de traitement bénéficient d'un demi-tarif pour la redevance assainissement dès lors qu'ils se trouvent dans le zonage d'assainissement collectif.
- Autres tarifs eau :

Le tarif « branchement coffret au-delà du double compteur ou supérieur à 30ml » doit être réévalué au vu de la réalité des coûts pratiqués actuellement ;

Afin de faciliter l'édition des devis et factures, il est proposé de fixer un tarif unique de main d'œuvre à 50 € HT/heure et de voter les tarifs de pièces comme dans l'annexe jointe ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 17 janvier 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs eau potable et assainissement votés par la CCGHV en 2023 et 2024 pour les habitants de la commune de La Forge, résidant au lieudit Noir Pré/route des HLM dont les logements sont alimentés par le compteur de vente en gros de la commune de Le THOLY ;
- **ADOpte** l'application d'un demi-tarif assainissement pour les habitants de Zainvillers situés sur la rive gauche de la Moselotte, dans les conditions définies ci-dessus ;

- **ADOPTÉ** les modifications proposées pour l'eau et les tarifs de pièces proposés dans les annexes jointes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 34    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.  
Les membres présents ont signé au registre après lecture.

A CORNIMONT, le 31/01/2024,

Le Président,



Didier HOUOT  
2024.02.03 19:28:59 +0100  
Ref:5900756-8822519-1-D  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
Le Président